# Confusion et colère à Tadmaït suite à l'assassinat de quatre civils

La colère gronde à Tadmaït, une localité située à 15 km à l'ouest de Tizi-Ouzou, où les commerçants ont baissé rideau suite à la mort par balle de quatre jeunes de Adla, un village situé sur les hauteurs de la ville. Pour rappel, cette bourgade a vécu, il y a moins d'une semaine, des troubles après l'interpellation par les citoyens de deux gardes communaux suspectés de pyromanie. Les corps des quatre jeunes, A. Karim, A. Ahcène, C. Hocine et A. Kamal, gisaient dans une mare de sang, à l'intérieur d'une camionnette, entre Adla et Ichakallan. De sources concordantes, on a appris que ces quatre jeunes ont été pris pour cible par un groupe terroriste qui les auraient confondus avec des militaires qui avaient pour habitude de circuler sur un véhicule similaire pour ravitailler un de leurs campements, situé non loin de Adla.

On a également appris que la grogne des habitants de ce village a pour origine le refus des services de sécurité de se rendre sur les lieux du drame pour les besoins d'ouverture d'une enquête. Les dépouilles des quatre victimes, qui ont été d'abord évacuées par les citoyens vers la brigade de gendarmerie, seront transférées par la Protection civile vers la morgue du CHU de Tizi-Ouzou, où près de 500 personnes ont tenu un rassemblement en signe de protestation. Hier en fin d'après-midi, la RN 12 était toujours fermée à la circulation et la situation semblait pouvoir dégénérer à tout moment.

S. A. M. et B. T.

Edition d'Alger - ISSN IIII - 0074

Le Soir D'ALGERIE
www.lesoirdalgerie.com
Quotidien indépendant

## INTERDICTION DU CRÉDIT VÉHICULE

# LE GRAND FLOU

PAGE 3

## ANNABA

## 4 ans de prison ferme pour le directeur de l'hôpital de Seraïdi

Le tribunal de Annaba a condamné, hier, le directeur de l'hôpital de Seraïdi (Annaba), Z. M., à une peine de 4 ans de prison ferme assortie d'une amende de un million de dinars.

Trois autres mis en cause, qui étaient sous mandat de dépôt au même titre que le premier responsable de l'hôpital, ont écopé de 2 ans de prison ferme, alors que les trois personnes également poursuivies dans cette affaire et placées sous contrôle judiciaire ont été acquittées.

Sont impliqués le directeur et son assistant, le comptable, le chef de service des médecins et le responsable de l'économat de cet établissement de santé, ainsi que deux fournisseurs.

Il leur est reproché d'avoir dilapidé des deniers publics et procédé à des surfacturations. Au cours de la première audience, qui s'est déroulée lundi dernier, le représentant du ministère public avait requis à l'encontre du directeur et de ses six co-accusés une peine de 6 ans de prison ferme.

A. B.

## LA CLASSE POLITIQUE TOTALEMENT ABSENTE CET ÉTÉ

# «Do not disturb !»

PAGE 5

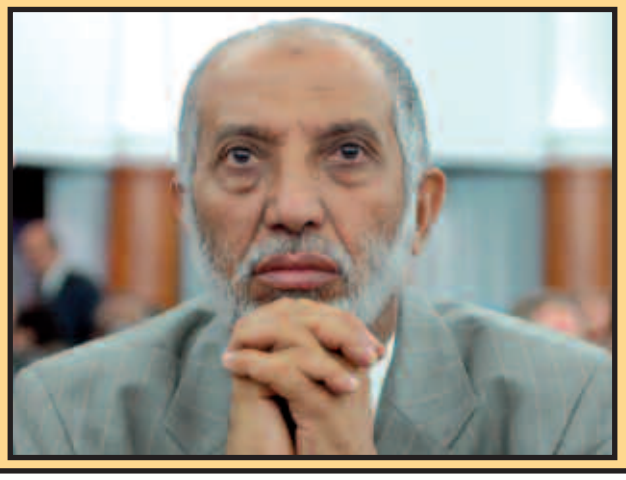

Photos : Samir Sid

MARDI 4 AOÛT 2009 - 13 CHAÂBAN 1430 - N° 5690 - PRIX : 10,00 DA - FAX : REDACTION : 021 67 06 76 - PUBLICITE : 021 67 06 75 - TEL. : 021 67.06.58 - 021 67.06.51